

Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction des politiques de ressources humaines et des relations
sociales
Département du recrutement, de la mobilité et de la formation
Bureau des concours et de la préparation aux examens

RAPPORT DE JURY

CONCOURS EXTERNE ET INTERNE DE TECHNICIEN D'ART, MÉTIERS DE LA PRÉSENTATION DES COLLECTIONS, SPÉCIALITÉ « AQUARIOLOGISTE »

SESSION 2019

SOMMAIRE

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission.....	3
A) Le rappel des épreuves	3
1) Les épreuves d'admissibilité	3
2) L'épreuve pratique d'admission	3
B) Le jury	4
1) La composition du jury	4
2) La formation et la réunion de cadrage	4
II. Le déroulement de ces concours	4
A) Le calendrier	4
B) L'épreuve écrite d'admissibilité	5
1) Le concours externe	5
2) Le concours interne.....	5
C) Les épreuves orales d'admissibilité.....	5
1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art	5
a) Le concours externe	5
b) Le concours interne.....	5
2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier	5
a) Le concours externe	5
b) Le concours interne.....	5
D) Les épreuves pratiques d'admission	6
1) Première partie de l'épreuve pratique : exercices 1 et 2	6
a) Le concours externe	6
b) Le concours interne.....	6
2) Seconde partie de l'épreuve pratique : exercice 3	6
a) Le concours externe	6
b) Le concours interne.....	6
III. Les statistiques.....	6
A) Le concours externe	6
B) Le concours interne	7

I. Les règles des épreuves d'admissibilité et d'admission

A) Le rappel des épreuves

1) Les épreuves d'admissibilité

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys, « la phase d'admissibilité comprend les épreuves ci-après :

1° une épreuve orale qui se divise en deux parties :

- une interrogation sur un programme d'histoire de l'art, lié au métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 1 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes) ;

- une interrogation sur les techniques du métier, à partir d'un sujet déterminé par le jury dont le coefficient est fixé à 2 (préparation : vingt minutes),

L'entretien débute par un exposé du candidat sur le sujet d'une durée de dix minutes au plus, suivi de questions posées par le jury et d'un échange libre avec ce dernier (durée totale de l'épreuve : vingt minutes).

2° une épreuve écrite relative aux techniques du métier ou de la spécialité. Cette épreuve de contrôle des connaissances consiste, à partir d'un dossier technique, en l'élaboration d'une note sur un sujet se rapportant au métier ou à la spécialité, qui servira de support à l'épreuve pratique (analyse, établissement d'un programme de travail, organisation) (durée : deux heures ; coefficient 2). »

2) L'épreuve pratique d'admission

Selon l'article 4 de l'arrêté du 26 février 2014 cité ci-dessus, « la phase d'admission comporte une épreuve pratique, comportant :

- la réalisation ou la restauration d'un objet ou bien la conception d'un projet faisant appel à des connaissances techniques et artistiques liées au métier ou à la spécialité assortie d'un coefficient 4 ; et

- pour certains métiers ou certaines spécialités, la réalisation d'une épreuve de dessin assortie d'un coefficient 1 ».

Plus particulièrement pour cette spécialité, l'épreuve pratique d'admission consiste en :

« 1) Mise en place d'un aquarium (filtre, chauffage, bulleur, éclairage, décor ainsi que tout élément nécessaire qui sera mis à disposition du candidat) pour plusieurs espèces animales. Une attention particulière doit être portée à l'esthétisme de la présentation. Pour cet exercice, le jury devra être présent.

2) Réalisation d'un ensemble de tâches spécifiques à la maintenance et la surveillance du bien-être et de la bonne santé des espèces animales. Pour chaque session, le jury peut opter soit pour un exercice de dissection soit pour un exercice d'analyse des paramètres de la qualité de l'eau. Tout le matériel de dissection (dont l'animal décédé) et d'analyse (dont PH-mètre, oxymètre, salinomètre, kit d'analyse d'éléments chimiques) est fourni au candidat.

a) le jury peut demander au candidat de procéder à une dissection. Cet exercice a pour objectif de préparer les poissons pour permettre la détermination de la cause de la mort du poisson et déterminer si celle-ci est naturelle. Il pourra également être demandé des schémas au candidat. Cet exercice pourra faire l'objet d'un compte rendu écrit par le candidat.

b) le jury peut demander de procéder à l'analyse des paramètres de la qualité de l'eau et à l'établissement d'un tableau des mesures. Cet exercice fera l'objet d'un compte rendu écrit par le candidat ».

La phase d'admission dure deux heures au total.

B) Le jury

1) La composition du jury

Le jury de ces concours était composé des personnes suivantes :

Présidente de ce jury :

- Madame Béatrice LAUWICK, conservateur en chef du patrimoine, chargée de mission au département des peintures, musée du Louvre.

Membres de ce jury :

- Monsieur Dominique DUCHÉ, directeur de l'aquarium tropical, Palais de la Porte Dorée ;
- Monsieur Sylvain JOUMIER, technicien d'art de classe normale, métiers de la présentation des collections, spécialité « aquariologiste », aquarium tropical, Palais de la Porte Dorée ;
- Madame Anabelle PALIGNAC, cheffe de travaux d'art principale, branche professionnelle « présentation et mise en valeur des collections », domaine d'activité « présentation des collections », chargée de mission coordination des travaux muséographiques et expositions temporaires, musée d'archéologie nationale et domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

2) La formation et la réunion de cadrage

Le jury a suivi une journée de formation intitulée « Les fondamentaux d'un membre de jury ». Au cours de cette formation généraliste, les points suivants ont été abordés :

- le cadre général des concours, examens professionnels et recrutements réservés :
 - * cadre réglementaire,
 - * déontologie : laïcité, non-discrimination...
- le cadre général pour les corrections de l'épreuve écrite,
- les éléments pour mener les oraux,
- les mises en situation.

Par ailleurs, le bureau des concours et de la préparation aux examens s'est réuni avec le jury afin d'aborder l'ensemble de l'organisation de ces concours : le planning du recrutement, les épreuves, le nombre de postes, l'élaboration des sujets et des grilles pour chaque épreuve prévue par les textes...

II. Le déroulement de ces concours

A) Le calendrier

Dates des inscriptions	Du 14 mai au 18 juin 2019
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité	Le 5 novembre 2019
Date des épreuves orales d'admissibilité	Les 19 et 20 novembre 2019
Date de la réunion d'admissibilité pour le concours externe	Le 20 novembre 2019
Date de la réunion d'admissibilité pour le concours interne	Le 20 novembre 2019
Dates des épreuves d'admission	Du 14 au 15 janvier 2020
Date de la réunion d'admission pour le concours externe	Le 15 janvier 2020
Date de la réunion d'admission pour le concours interne	Le 15 janvier 2020

B) L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite était commune aux concours externe et interne. Il était demandé aux candidats de réfléchir et de présenter un projet en vue d'une exposition temporaire sur les Cichlidés, projet à soumettre au directeur, capacitaire pour l'ensemble des poissons et invertébrés aquatiques et pour quelques crocodiliens et chéloniens.

Le candidat devait préparer une note synthétique présentant l'un des aquariums sur la thématique géographique de son choix : choix des espèces, conditions physico-chimiques, constitution de la population, décor, avec les équipements de base permettant son fonctionnement en circuit fermé et son éclairage.

Un rétro-planning devait accompagner l'ensemble.

1) Le concours externe

Malgré des erreurs techniques, les candidats, dans leur ensemble, connaissaient le métier, mais présentaient souvent des connaissances techniques qui auraient mérité d'être actualisées. Certains candidats ont eu du mal à ordonner la planification.

2) Le concours interne

Les candidats ont bien compris le sujet et l'ont bien traité, mais la présentation des copies manquait de structure formelle : absence de titres et de sauts de lignes, planning pas suffisamment détaillé ou difficilement interprétable, conclusion trop rapide ou oubliée...

C) Les épreuves orales d'admissibilité

1) L'épreuve orale d'admissibilité n°1 : histoire de l'art

L'épreuve consistait à identifier trois espèces sur des photographies et le candidat devait s'exprimer sur l'art de les présenter, les caractéristiques, difficultés et complémentarités de chacune.

a) Le concours externe

Hormis un candidat qui a reçu une note éliminatoire, les candidats présentaient beaucoup de connaissances appropriées mais ont eu du mal à structurer leurs propos.

b) Le concours interne

Dans leur majorité, les candidats ont pu mettre en avant les manières de présenter les espèces proposées et ont bien abordé les aspects pédagogiques nécessaires à une bonne présentation des collections.

2) L'épreuve orale d'admissibilité n°2 : techniques du métier

L'épreuve consistait à répondre à des questions techniques, notamment sur les techniques de maintenance des aquariums, la qualité de l'eau, les aspects liés aux maladies parasitaires, mais aussi sur les règles d'approvisionnement tant techniques que réglementaires.

a) Le concours externe

Les candidats présentaient des lacunes techniques : les questions bienveillantes du jury ont permis néanmoins d'obtenir des réponses souvent satisfaisantes sauf pour un candidat qui a reçu une note éliminatoire.

b) Le concours interne

Les candidats maîtrisaient les sujets mais ne savaient pas toujours y répondre de façon structurée.

D) L'épreuve pratique d'admission

1) Première partie de l'épreuve pratique : exercices 1 et 2

Différents équipements et consommables liés à la mise en place d'un aquarium étaient présentés. Les candidats devaient indiquer leur nom et leur fonction, puis les utiliser de façon à réaliser un montage autour d'un aquarium virtuel.

a) Le concours externe

Familiers de certains appareils, les candidats ont pu en identifier un certain nombre et décrire leur utilisation.

b) Le concours interne

Très à l'aise, les candidats ont bien réussi l'épreuve dans l'ensemble.

2) Seconde partie de l'épreuve pratique : exercice 3

a) Le concours externe

L'épreuve consistait à mesurer le nombre d'artémies contenues dans un litre. L'épreuve était simple, mais les candidats ont eu du mal à mettre en place une méthode et à expliciter le calcul.

b) Le concours interne

Les candidats devaient disséquer un maquereau et décrire ce qu'ils voyaient, puis répondre à des questions autour du nourrissage des poissons.

III. Les statistiques

Nombre de postes offerts à cette session : 1 poste au concours externe et 3 postes au concours interne.

A) Le concours externe

			Admissibilité		Admission	
	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	9	9	1	1	1	0
Femmes	6	4	3	3	3	1
Total	16	13	4	4	4	1

Seuil d'admissibilité : 10,40 sur 20.

Amplitude des notes : 10,40 à 12,50 sur 20.

Seuil d'admission : 14,50 sur 20.

Amplitude des notes : de 11,70 à 14,50 sur 20.

B) Le concours interne

	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats convoqués	Admissibilité		Admission	
			Nombre de présents	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis
Hommes	4	4	3	3	3	3
Femmes	1	1	1	0	0	0
Total	5	5	4	3	3	3

Seuil d'admissibilité : 12,80 sur 20.

Amplitude des notes : de 12,80 à 14,60 sur 20.

Seuil d'admission : 13,90 sur 20.

Amplitude des notes : de 13,90 à 16,30 sur 20.

Madame Béatrice LAUWICK
Présidente du jury